

Description des rôles

Remarques préliminaires : la description des rôles définit le modèle des rôles contenus dans le modèle de documentation. Les couleurs attribuées aux rôles sont les mêmes dans tous les diagrammes et tableaux de la recommandation. Elles visent à faciliter la compréhension et à améliorer la lisibilité.

Investisseur / Propriétaire / Maître d'ouvrage			
	Organisation permanente	Organisation de projet	Organisation d'exploitation
Tâches	Aimerait financer ou réaliser un ouvrage.	Réalise et finance un nouvel ouvrage.	Aimerait exploiter son ouvrage durablement, avec profit, afin de garantir les investissements à long terme.
Responsabilités	Est responsable de définir clairement le projet en se fondant sur une stratégie immobilière.	Est l'organe suprême d'un processus de réalisation et endosse donc un grand nombre de responsabilités sous un angle stratégique.	Est l'organe suprême de gestion d'un objet immobilier et endosse donc un grand nombre de responsabilités sous un angle stratégique.
Compétences	A la compétence d'exiger des responsables du processus de réalisation une documentation de projet complète et actuelle.	A la compétence d'exiger des responsables du processus de réalisation une documentation de projet complète et actuelle.	A la compétence d'exiger du Facility Manager une documentation d'objet complète et actuelle.

Comité de projet/Commission de construction			
	Organisation permanente	Organisation de projet	Organisation d'exploitation
Tâches		Est nommé par le maître d'ouvrage/l'investisseur et est l'organe suprême de pilotage stratégique d'un projet de l'ouvrage. Surveille les résultats, la qualité, les coûts et les délais.	
Responsabilités		Est responsable, sur mandat du maître d'ouvrage/de l'investisseur, de piloter et de surveiller les objectifs d'un processus de planification et de réalisation. Il doit garantir au maître d'ouvrage/à l'investisseur le respect des résultats, de la qualité, des coûts et des délais.	
Compétences		A le droit de prendre des décisions importantes en relation avec le développement d'un processus de planification et de réalisation.	

Représentant du maître d'ouvrage/Chef général de projet			
	Organisation permanente	Organisation de projet	Organisation d'exploitation
Tâches		Est nommé par le maître d'ouvrage/l'investisseur et est l'organe suprême de pilotage opérationnel d'un projet de réalisation.	
Responsabilités		Endosse la responsabilité générale de la mise en œuvre opérationnelle d'un projet de planification et de réalisation et donc aussi la responsabilité générale de l'existence des documentations de projet et d'objet pour les phases 1-5.	
Compétences		Reçoit du comité de projet/de la commission de construction toutes les compétences nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de planification et de réalisation.	

Chef de projet Construction (architectes / ingénieurs / entreprises / chef de chantier)			
	Organisation permanente	Organisation de projet	Organisation d'exploitation
Tâches		Coordonne les planificateurs et les entrepreneurs dans un processus de planification et de réalisation et, suivant la taille du projet, fournit lui-même des prestations d'étude.	
Responsabilités		Est coresponsable de la mise en œuvre des prestations d'étude et de réalisation (p. ex. selon la norme SIA 112 Modèle – Étude et conduite de projet). Est coresponsable de l'existence de la documentation du projet dans les phases SIA 1-5.	
Compétences		Reçoit du représentant du maître d'ouvrage/du chef général de projet toutes les compétences nécessaires pour assumer la responsabilité opérationnelle.	

Chef de projet FM (utilisateur)			
	Organisation permanente	Organisation de projet	Organisation d'exploitation
Tâches		Défend les intérêts de l'organisation d'exploitation actuelle/future dans l'organisation du projet. L'optimisation de l'ouvrage en vue de sa gestion ainsi que la conception de celle-ci font partie de ses tâches (cf. guide de l'IFMA)	
Responsabilités		Est responsable de l'application, dans le processus de conception, des exigences envers l'ouvrage sous l'angle de sa future utilisation/gestion. Est coresponsable de l'existence de la documentation d'objet dans les phases SIA 1-5.	
Compétences		A le droit d'influer, via le représentant du maître d'ouvrage/chef général de projet, sur la conception et la réalisation de la construction.	

Facility Manager (gestionnaire d'objet, utilisateur / exploitant / prestataire de services)			
	Organisation permanente	Organisation de projet	Organisation d'exploitation
Tâches			Sa tâche consiste à exploiter l'ouvrage pendant sa phase d'exploitation, soit à garantir et à réaliser l'entretien et la maintenance des bâtiments et des installations.
Responsabilités			Est responsable d'une exploitation sans accroc et d'une maintenance durable de l'ouvrage, et endosse donc aussi la responsabilité générale de l'existence de la documentation d'objet de la phase 6.
Compétences			Reçoit de l'investisseur/du propriétaire toutes les compétences nécessaires pour l'accomplissement de ses tâches.

Gestionnaire de données			
	Organisation permanente	Organisation de projet	Organisation d'exploitation
Tâches		<p>Assiste le chef général de projet /le représentant du maître d'ouvrage lors de la spécification et de l'acquisition de la documentation du projet.</p>	<p>Assiste le Facility Manager et son équipe lors de la spécification, de l'établissement, de la distribution et du contrôle de la qualité de la documentation d'objet.</p>
Responsabilités		<p>Endosse la responsabilité des tâches et des résultats des tâches qui lui sont attribuées de par ses compétences professionnelles.</p> <p>C'est toutefois en principe le chef général de projet /le représentant du maître d'ouvrage qui est responsable de l'existence de la documentation de projet à la fin du processus de conception et de construction.</p>	<p>Endosse la responsabilité des tâches et des résultats des tâches qui lui sont attribuées de par ses compétences.</p> <p>C'est toutefois en principe le Facility Manager qui est responsable de l'existence de la documentation d'objet pendant la phase d'exploitation.</p>
Compétences		<p>Reçoit du chef général de projet /du représentant du maître d'ouvrage toutes les compétences nécessaires pour l'accomplissement des tâches qui lui sont attribuées.</p>	<p>Reçoit du Facility Manager toutes les compétences nécessaires pour l'accomplissement des tâches qui lui sont attribuées.</p>